

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_015 : SUBVENTION 2021 AU COS

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

N° DEL2021_015 : SUBVENTION 2021 AU COS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Par délibération en date du 26 mars 2013, notre Conseil communautaire a décidé de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales pour les agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montant de la participation a été fixé à 0.86 % du montant de la masse salariale de l'année N-1. Cette subvention est calculée par référence aux modalités de calcul prises en compte pour la subvention versée au CNAS à savoir sur la base des articles 6411, 6413 et 6416 du chapitre 012 correspondant aux montant des traitements bruts versés aux agents (hors charges patronales).

Une enveloppe annuelle de 16 euros par agent est également attribuée au bénéfice du comité d'action sociale pour les personnels présents au 1er janvier de l'année de référence.

Rappel : par délibération en date du 14 décembre 2010, il a été décidé de maintenir, au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les agents transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

Il convient de déterminer les modalités de calcul de la subvention versée au Comité des Œuvres sociales au titre de l'année 2021 pour les agents de notre établissement.

Il est proposé de conserver le même mode de calcul, ce qui conduirait à verser, pour l'année 2021, une subvention d'un montant (tous budgets confondus) de 146 225 euros auxquels s'ajoutent 9 472 euros, au titre de la caisse d'action sociale.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités de calcul et le montant de la subvention au titre de l'année 2021.

FIXE le montant de la subvention à attribuer pour l'année 2021 à 146 225 euros auxquels s'ajoutent 9 472 euros au titre de la caisse d'action sociale.

APPROUVE la convention à conclure avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL